



Rapport annuel RJC 2026

Rapport sur les activités de l'année 2025

Définition :

« Le Responsible Jewelry Council (RJC) est une organisation à but non lucratif créée pour promouvoir une norme commune pour des pratiques éthiques, sociales et environnementales responsables, qui respectent les droits de l'homme, tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'or, des métaux issus de la mine de platine, des diamants et des pierres de couleur, de l'extraction au détaillant. »

SAAMP reconnaît l'impact potentiel de ses activités sur le plan social et environnemental, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières. Pour y répondre, l'entreprise a mis en place une stratégie responsable visant à mener ses opérations de manière éthique et respectueuse des Droits de l'Homme.

Membre engagé du RJC depuis 2012, SAAMP a développé des procédures de gestion axées sur les enjeux éthiques afin de garantir à ses clients une chaîne de production responsable et traçable.

Ces principes reposent sur les référentiels suivants :

- > Les principes du guide COP version 2024 et du guide COC version 2024
- > Le guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflits ou à haut risque
- > Le règlement européen relatif au devoir de diligence pour les importateurs d'or, d'étain, de tantale et de tungstène (règlement « 3TG »)

Les engagements éthiques de SAAMP sont formalisés dans :

- > **Une charte éthique partenariale**, disponible sur le site internet et communiquée aux parties prenantes lors de l'ouverture de comptes clients et fournisseurs.
- > **Une charte éthique interne**, destinée au personnel et affichée dans les locaux.

Référents RJC

Pour garantir l'application des bonnes pratiques et assurer la conformité au processus RJC au quotidien, SAAMP a désigné trois référents internes RJC dont un **référent technique**, chargé de la rédaction des procédures, et un autre, un **référent décisionnaire**, garant du respect des principes éthiques.

Points saillants identifiés pour cette année

Nous avons bien envoyé nos questionnaires KYC et nous avons reçu 95% des réponses et les 5% restantes ont été évaluées comme non risquées.

KYC : Connaissance de nos interlocuteurs

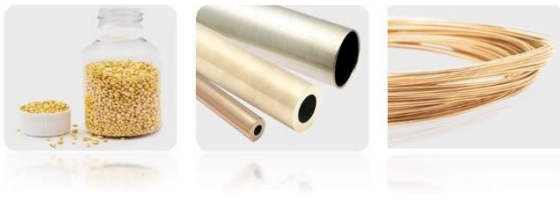
Une politique KYC est en place au sein de SAAMP. Nous la passons en revue chaque année afin d'assurer qu'elle soit la plus pertinente possible et corresponde aux évolutions de notre environnement. Nous avons renforcé notre veille sur les sites de surveillance gouvernementale, listant les individus ou sociétés impliqués dans des activités de blanchiment d'argent et de fraude ou participant à des organisations illicites et/ou finançant des conflits. (Exemple : liste gels des avoirs)

A date, aucune alerte n'a été identifiée.

Formation interne du personnel

Chez SAAMP, la culture éthique repose avant tout sur l'engagement des employés.

Tous les collaborateurs ont été sensibilisés à ces enjeux à travers une charte éthique interne et un support dédié à la formation.



Gestion des plaintes (griefs)

Un système de traitement des plaintes est disponible au sein de SAAMP, et nous permettons aux parties prenantes d'exprimer de façon anonyme et sans crainte de représailles leurs préoccupations concernant d'éventuels mauvais traitements au travail, des atteintes aux Droits Humains, ainsi que des faits de corruption, ou relatifs à la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie.

Ce système est décrit de manière détaillée dans ses chartes éthiques et dans une procédure interne TRACFIN.

Extrait des chartes éthiques partenariales et internes :

f. Permettons aux parties prenantes (PP) d'exprimer leurs préoccupations concernant d'éventuels mauvais traitements au travail, des faits de corruption, ou déclarations frauduleuses etc. relatives à la chaîne d'approvisionnement.

Pour ce faire, nous mettons à disposition des PP, un mécanisme de traitement des plaintes (griefs) qui peut être actionné à tout moment par différents moyens:



* **Anonyme:** en rédigeant un courrier à l'intention du Directeur qualité SAAMP (625 rue Sans Souci, 69760 LIMONEST)

* **Non anonyme:** en envoyant un email au Directeur qualité SAAMP (directeur.qualite@saamp.com)

Notre mail pour le traitement des plaintes a reçu 0 requête.

Environnement

La SAAMP mesure cette année ses émissions de scope 1 et scope 2 (émissions directes et liées à l'énergie) en plus du scope 3 revue tout les 2-3 ans.

Les résultats seront comparés d'une année à l'autre afin d'identifier les progrès et de corriger les écarts.

Due Diligence

Depuis 2020, SAAMP a mis en place une procédure ainsi que des processus intégrant les bonnes pratiques de KYC et de due diligence à l'égard de ses parties prenantes, conformément au cadre en cinq étapes de l'OCDE relatif au devoir de diligence fondé sur les risques dans les chaînes d'approvisionnement en minerais issus de zones de conflit ou à haut risque.

Dans ce cadre, nous interrogeons notamment nos fournisseurs afin d'obtenir, en fonction de leur typologie, un niveau d'assurance raisonnable quant au fait que les matériaux qu'ils nous livrent ne proviennent pas de sources liées à des conflits.

Cette démarche est pleinement alignée avec les cinq étapes du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais. Elle s'applique à l'ensemble des parties prenantes **avant toute entrée en relation commerciale et fait l'objet d'un suivi pluriannuel.**

Les 3 étapes principales de cette procédure sont :

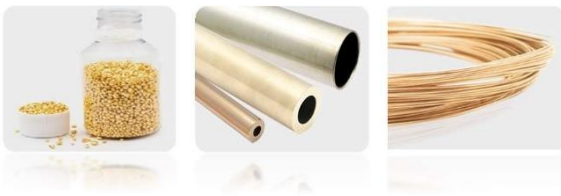
- > Demander au partenaire de souscrire aux principes et pratiques éthiques de SAAMP (*).
- > Soumettre au partenaire des questionnaires rigoureux KYC et Due Diligence, ciblant des points de contrôle spécifiques.
- > Créer un dossier regroupant les données collectées et les évaluations des risques, intégré à l'analyse de risques clients-fournisseurs (cf. § suivant).

Les points de contrôles sont :

- > La conformité des sociétés avec la réglementation locale,
- > La fiabilité des informations structurelles et financières fournies, fournies par le futur partenaire,
- > Les risques de blanchiment d'argent (COP12),
- > Le financement du terrorisme ou de conflits armés (COP12),
- > Le respect des Droits de l'Homme (COP6),
- > Les pratiques d'approvisionnement en métaux précieux dans les Zones de Conflit à Haut Risque (ZCHR, COP7).

(*) Lors de cette étape de récolte de données, SAAMP demande à ses futurs partenaires commerciaux de se conformer aux principes éthiques (**) qui figurent dans sa charte partenariale et de s'assurer du respect de ces principes, par leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

(**) Principes stipulés dans les conventions de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes d'autonomisation des femmes des Nations unies.



Droits Humains

Nous exerçons une diligence relative aux Droits Humains à l'intérieur de notre Société, et pour les Parties Prenantes avec lesquelles nous sommes engagés. Nous révisons chaque année ce processus.

A date, aucune alerte n'a été identifiée.

Analyse des risques des clients-fournisseurs (identifications des signaux d'alerte)

Grâce aux informations fournies par les futurs partenaires et aux mises à jour régulières des dossiers en cours, le référent technique identifie et évalue les risques potentiels liés aux relations commerciales.

Pour ce faire, il s'appuie sur des outils de contrôle internationaux disponibles en ligne, tels que **creditsafe**, **cahraslist.net**, et les recommandations du **GAFI**.

Le cas échéant, des informations complémentaires peuvent être demandées via des formulaires d'auto-évaluation portant sur le respect des Droits de l'Homme et les pratiques d'approvisionnement.

Les analyses de risques aboutissent à une cotation des risques, par partenaire, qui aide la Direction (le référent décisionnaire) à valider ou pas une relation commerciale.

Green flag : pas de risque identifié

Yellow flag : manque de données, des actions supplémentaires sont à prévoir

Red flag : risque(s) identifié(s), des actions supplémentaires sont à prévoir, la relation commerciale n'est possible quesi résolution des signaux d'alerte.

En 2025, aucun Red flag n'a été signalé au cours de l'année.

Campagne annuelle de mise à jour des informations disponibles sur les parties prenantes (campagne KYC)

Chaque année, SAAMP mène une campagne visant à actualiser les données de ses parties prenantes, incluant :

- > Leurs informations administratives,
- > Les dirigeants et actionnaires,
- > Leurs pratiques d'approvisionnement.

Cette démarche inclut également le renouvellement des engagements éthiques des partenaires et l'utilisation de questionnaires pour la collecte de données.

Pour ces campagnes, deux listes sont établies : un **échantillonnage représentatif des clients-apporteurs** de métaux précieux et **l'ensemble des fournisseurs** de métaux précieux.

Ces campagnes permettent de nouvelles études approfondies, par les référents RJC SAAMP, pour obtenir l'assurance raisonnable que les partenaires, qui fournissent SAAMP en métaux précieux, **ne s'approvisionnent pas dans des zones de conflits armés et ne participent pas, de manière directe ou indirecte, à du blanchiment d'argent ou des actes de violation des Droits de l'Homme.**

En 2025, SAAMP a interrogé environ une centaine de clients apporteurs et l'ensemble de ses fournisseurs, sur une période s'étalant d'octobre 2025 à février 2026.

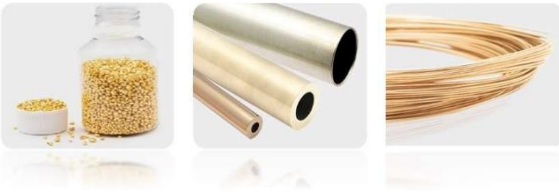
A date, aucune NC n'a été identifiée.

Transparence envers les parties prenantes

SAAMP s'engage à garantir une transparence totale auprès de ses parties prenantes concernant ses circuits d'approvisionnement et ses pratiques éthiques.

Actions clés :

- > **Publication annuelle** : La charte partenariale et le rapport annuel RJC sont publiés chaque année sur le site internet de l'entreprise.
- > **Collaboration avec les autorités** : SAAMP coopère avec les autorités françaises et fournit, si nécessaire, tout document utile en lien avec le devoir de diligence.
- > **Réponses aux sollicitations** : Les référents RJC apportent des réponses détaillées et précises à toutes les demandes d'informations relatives au devoir de diligence, à la traçabilité ou aux bonnes pratiques éthiques.



Audits RSE

Chaque année, SAAMP accueille des audits réalisés par des clients de rang 2 (*), dans le cadre de leurs démarches en responsabilité sociétale des entreprises (RSE). (*) Clients de rang 2 : Clients finaux de la bijouterie et joaillerie.
0 NC d'identifiée sur le process.

Revue annuelle du notre système interne

SAAMP procède chaque année à une révision interne de ses procédures en vigueur, des outils déployés et des communications diffusées. Les données historiques sont analysées et validées dans le cadre des audits.

Revue du système COC

Nous avons contrôlé notre process avec des exercices de traçabilité, le suivi des Bons de Transfert, des visites des nouveaux sous-traitants et sensibilisation du personnel.

A ce jour, aucune anomalie a été remontée.

Contrôle du système en place - audit par un tiers

En 2025, SAAMP a eu son audit de renouvellement COP, combiné à un audit de surveillance COC, sur tous les sites. Les résultats ont été positifs puisque le RJC a confirmé sa confiance en la solidité du système en place. Le renouvellement COP a été obtenu et le COC maintenu.

La dernière certification RJC COP de la Société date 27/05/2024.

Suivi des actualités

Les référents RJC et la Direction de SAAMP assurent une veille quotidienne sur les sujets d'actualité, qu'ils soient directement liés ou non aux activités de l'entreprise.

Cette vigilance permet d'anticiper les tendances, dérives et crises susceptibles d'affecter la chaîne d'approvisionnement en métaux précieux et les parties prenantes.

Depuis 2022, à la suite de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, trois principales catégories d'impacts ont été identifiées :

1. Interdiction d'approvisionnement : Les métaux précieux et pierres précieuses en provenance de Russie ont été interdits.
2. Augmentation des coûts : Les fournisseurs ont subi une hausse des coûts liés aux importations et exportations de biens.

En réponse à ces impacts, SAAMP a délivré, sous demande de ses clients, des attestations de non-provenance de métaux précieux de Russie. Elle est restée solidaire au RJC et en tant que membre du comité des standards, a manifesté son soutien et ses désaccords en réunion de travail.

Enfin, elle a réétudié l'impact des hausses des prix des achats sur les coûts de revient, pour prioriser les changements de fournisseurs et limiter la répercussion sur les clients finaux.

Conclusion sur l'année 2025

En 2025, les équipes de SAAMP ont concentré leurs efforts sur le renforcement de la mise à jour des informations administratives et des pratiques d'approvisionnement des partenaires de longue date, dans le cadre de la campagne annuelle de mise à jour KYC. SAAMP tient à remercier tous ses partenaires pour leur adhésion à cette démarche éthique et leur reconnaissance de l'importance du devoir de diligence dans notre secteur d'activité.

Cette année a également été marquée par des actualités internationales significatives, qui ont souligné la nécessité pour la Direction et l'équipe Qualité de maintenir une veille professionnelle et éthique ainsi que la mise en place d'une politique anti-blanchiment. Cette vigilance est essentielle pour anticiper les éventuelles dérives et garantir la conformité aux standards les plus élevés.

Fait à Limonest
05/01/2026

Le Président Directeur Général
M. ESCARD Jean-Luc